

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 juin 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA FÊTE DU DOMINION

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DE FÊTES SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dean Whiteway (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Tous les Canadiens comprennent la nécessité de restrictions économiques, mais le gouvernement ne devrait pas restreindre le patriotisme. Étant donné que le secrétaire d'État (M. Faulkner) a retiré les fonds accordés à Festival Canada et que le feu d'artifice sur la colline ainsi que le concert national télévisé ont également été annulés, je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan):

Que le secrétaire d'État prenne des mesures immédiates pour rétablir des fêtes sur la colline parlementaire qui soient conformes à la fierté nationale et au patriotisme entretenus jalousement par tous les Canadiens.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

HOMMAGES AU PEUPLE ET AU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS À L'OCCASION DE LEUR BICENTENAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que les députés fassent part aux membres du Congrès américain et aux citoyens qu'ils représentent de leurs meilleurs vœux et de leurs félicitations à l'occasion du 200<sup>e</sup> anniversaire qu'ils célébreront le dimanche 4 juillet.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**Des voix:** Bravo!

● (1410)

DEMANDE DE PROTESTATION OFFICIELLE CONTRE L'EXTENSION PAR LES ÉTATS-UNIS DE LEUR ZONE DE PÊCHE EN TERRITOIRE CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion sur une affaire urgente. Le 20 juin 1976, au cours d'une émission radiophonique appelée «Maritime Magazine», Radio-Canada a signalé que, pour étendre leur zone de pêche à 200 milles, les États-Unis d'Amérique revendiquent la possession de l'île Sea, située à 18 milles environ de la côte ouest de la Nouvelle-Écosse. Étant donné que la revendication territoriale des États-Unis touche une zone située entre l'État de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle-Écosse, comprenant des bancs de pêche importants, tels ceux de la Baie George, et que la pêche au sud de la Nouvelle-Écosse serait gravement atteinte, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le gouvernement canadien fasse bien comprendre au gouvernement des États-Unis qu'une telle initiative porterait atteinte à la souveraineté canadienne.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Une motion de ce genre ne peut être présentée en vertu de l'article 43 du Règlement qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LA SANTÉ

DEMANDE D'INTERDICTION DE LA RÉCLAME TROMPEUSE QUANT À LA QUALITÉ DU POISSON PRIS DANS LES RIVIÈRES DES ANGLAIS ET WABIGOON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Arnold Malone (Battle River):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion portant sur une question urgente. Bien des personnes qui mangent du poisson provenant du bassin de la rivière des Anglais et de la rivière Wabigoon sont menacées d'hydrargyrisme et l'on est presque certain qu'il existe un cas de maladie de Minamata.

Je propose donc, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre demande au ministre de la Justice d'essayer, avec la collaboration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de trouver des moyens pour empêcher certains exploitants d'entreprises vivant du tourisme d'annoncer que le poisson est comestible jusqu'à ce qu'une étude approfondie et complète montre que la maladie ne menace pas les consommateurs du poisson provenant de ces eaux fortement polluées par le mercure.